Rousies

Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration M. Jean-Pierre LEBLANC procuration à Mme Christine MOUTON, Mme Marie-Claude POTTIER procuration à Mme Suzanne CUSSENOT, Mme Leila TOUATI procuration à Mme Christine LABROY, M. Sébastien MICHEL procuration à M. Frédéric GERMAIN.

Absent(e)s : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN Mme Géraldine DUBOIS, M. Marc BARSOUM, Mme Sylvie MAÎTREPIERRE.

18 Présents, 5 Absents, 4 Procurations soit 22 votants.

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance

A l'Unanimité par 22 Voix Pour, monsieur Fabrice PELERIAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

II-5-2 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 28 septembre 2021

A l'Unanimité par 22 Voix Pour , le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021 a été arrêté.

III- 5-4 Modification de la délibération n°2020/004 du 9 juillet 2020 portant création de 5 postes de conseillers municipaux délégués.

A l'Unanimité, par 22 Voix Pour, le conseil municipal autorise la création d'un sixième poste de conseiller délégué chargé du développement économique et du commerce.

IV- 5-6 Modification de la délibération n°2020/002 du 9 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués.

A l'Unanimité, par 22 Voix Pour, le conseil municipal fixe le montant des indemnités des Maire, Adjoints et Conseillers délégués tel que ci-dessous et autorise madame le Maire à percevoir une indemnité à un taux inférieur à celui en vigueur.

MAIRE		ADJOINTS		CONSEILLERS DELEGUES	
Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT)	Indemnité brute mensuelle	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle
42.99%	1 672.22	19.41%	755.01	5.01%	195,02

V- Participation financière des familles pour le séjour à la neige du 5 au 12 février 2022

A l'Unanimité, par 22 Voix Pour, le conseil municipal fixe à 270 euros la participation des familles roséennes pour le séjour à la neige 2022. Un tarif dégressif sera appliqué à raison de -10% pour le 2ème enfant, -20% pour le 3ème enfant et ainsi de suite.

VI – Présentation du projet de construction de la nouvelle mairie

Madame le Maire présente au conseil le projet de construction de la nouvelle mairie. .Cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance este levée à 19 heures.

Rousies le 23 novembre 2021

Le Maire,

Josiane SULECK